

## Amendement budgétaire 2008

Le groupe Ecolo propose un amendement budgétaire libellé comme suit :

### Création et Mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège - 1€.

Cet Agenda 21 scolaire est composé de 2 axes complémentaires, l'un fixe, l'autre variable ; il concerne tant le secondaire que la Haute Ecole, le plein exercice comme la promotion sociale :

#### Axe 1 - Fonctionnement des établissements scolaires

Cet axe 1 est un socle commun à tous les établissements scolaires provinciaux ; il est défini par les autorités provinciales.

#### Axe 2 - Projet collectif d'un établissement scolaire, via le Conseil des élèves et le Conseil de participation, partie intégrante du Projet d'établissement.

Cet axe 2 est modulable et défini par la communauté éducative de chaque établissement ; il y a donc autant d'axes 2 que d'établissements.

### Développement

Axée sur le développement durable, cette proposition se base, notamment :

- sur la déclaration de politique générale 2006-2012,
- sur la note de politique générale accompagnant le budget 2008 tel que proposé,
- sur les engagements pris lors de la Conférence de Rio en 1992, dont l'Agenda 21, les conventions pour le climat et sur la biodiversité,
- sur l'engagement subséquent de la Belgique en matière de réduction de CO2,
- sur la prise de conscience progressive de la nécessité d'agir afin de préserver notre environnement sur le long terme pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Participer à la construction d'une société responsable et solidaire est un des rôles de l'éducation.

Cet amendement cadre également avec le décret de la Communauté française du 12.01.2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements, décret qui prévoit entre autres la mise en place d'activités interdisciplinaires et la mise en place de structures participatives des étudiants.

L'établissement scolaire est par excellence le lieu privilégié pour comprendre et cerner les enjeux de l'éducation au développement durable, pour mettre en œuvre des actions concrètes basées sur la participation, sur l'apprentissage de la citoyenneté, sur la responsabilisation des étudiants, sur le rôle de chacun des acteurs de la communauté éducative dans la réalisation de projets conçus collectivement.

En fait, cet Agenda 21 scolaire va dans le sens des réalisations concrétisées à l'Institut de La Reid avec la certification ISO 14001, dont nous avons pu mesurer l'impact lors de la visite du Conseil provincial le 12 octobre dernier. Il constitue une étape vers le développement durable, il est un trait d'union entre différentes initiatives telles que la résolution insérant des clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics, ou encore les certifications telles que ISO 14001 ou EMAS. Sa grande souplesse de conception et de mise en œuvre est un réel atout.

**Nous proposons de développer cette proposition d'Agenda 21 local dans les établissements scolaires provinciaux en deux axes :**

#### **Axe 1 : Le fonctionnement des établissements scolaires provinciaux.**

Cet axe 1 est un socle commun à tous les établissements scolaires provinciaux ; il est défini par les autorités provinciales.

Etat de lieux et détermination d'objectifs, entre autres par la révision des cahiers des charges, dans les domaines ayant un impact sur notre empreinte écologique, dont, notamment tout ce qui concerne :

- les matériaux de construction et l'aménagement des bâtiments, des locaux, des abords des écoles et jardins (le Ministre Antoine a annoncé aux P.O., par lettre du 18/10/2007, une intervention de la Région wallonne à hauteur de 75% du coût de l'investissement, TVA incluse, pour des investissements liés à des économies d'énergie par l'isolation, le chauffage ; à cet effet, un appel à projets serait lancé en novembre),

- les produits d'entretien, la gestion et la valorisation des déchets,
  - la gestion de l'eau, son recyclage,
  - l'alimentation, en ce compris les filières de distribution, les modes de production et de consommation, Restoqualité, l'ajout de repas ou produits bio (page 7 note politique générale - budget 2008) ,
  - les sources d'énergie, la réduction des consommations énergétiques,
  - la mobilité : plan de déplacement scolaire, covoiturage ; adéquation entre les possibilités de transports publics et les besoins des étudiants) ; choix des véhicules provinciaux,
  - formation continuée des membres du personnel : élargissement des offres de formation.
- Remarque : ceci pourrait utilement être proposé également dans le cadre du décret, pour les formations en interréseaux.
- Echanges scolaires basés sur des projets de DD,
  - Désignation et formation d'une ou de deux personne(s)-ressource « Agenda 21 scolaire », pour aider les établissements dans la mise en œuvre de l'axe 2.
  - ...

**Axe 2 : Définition d'un Agenda 21 scolaire par chaque établissement d'enseignement provincial et partie intégrante de son projet pédagogique, du projet éducatif et du projet d'établissement**

Cet axe 2 est modulable et défini par la communauté éducative de chaque établissement ; il y a donc autant d'axes 2 que d'établissements scolaires.

L'élaboration d'un agenda 21 local et sa concrétisation au quotidien et sur le long terme ne peuvent se réaliser qu'en impliquant toute l'école dans un processus d'information, de sensibilisation et surtout dans une démarche participative, tout à fait cohérente avec les actions menées en matière d'éducation à la citoyenneté. Ce sont les personnes qui partagent un même lieu de vie qui peuvent le mieux s'impliquer dans une évolution dont ils sont acteurs.

Les établissements qui souhaitent développer cet axe 2 individualisé de l'Agenda 21 scolaire le feront à leur propre initiative, dans une démarche participative basée entre autres sur les Conseils d'élèves et le Conseil de participation.

Cet axe 2 pourra ainsi au mieux tenir compte des spécificités que chaque établissement souhaite développer dans le cadre de son projet d'établissement puisqu'il sera élaboré par les personnes qui le mettront en œuvre au quotidien. C'est précisément cet ancrage local, le processus participatif et donc l'implication de tous ceux qui vivent l'école au quotidien qui constituent le meilleur atout pour la concrétisation d'actions intégrant les valeurs du développement durable dans une vision solidaire et responsable.

Un état des lieux, une dynamique de participation permettant l'élaboration d'un projet, la définition des champs d'action, la fixation d'un agenda, mais aussi une évaluation régulière seront autant d'étapes importantes pour lesquelles chacun pourra bénéficier de l'aide des personnes-ressources (voir Axe 1). Différents contacts avec des associations telles que COREN, les CRI E, des ONG, etc pourront enrichir la réflexion.

Un budget sera affecté à l'établissement par le Collège provincial sur base de leur projet personnel d'Agenda 21 scolaire.

Pour le groupe ECOLO,

Claudine Ruiz-Charlier

Jean-Marie Beckers

Lydia Blaise

Kalle Braun

Nicole Deflandre

Antonio Del Duca

Murielle Frenay

André Gérard

Jean-Marie Gillon

Victoria Sepulveda

Frank Theunynck